

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit heures,

le **Bureau**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 19
procuration : 1
votants : 20

Date de convocation :
12 avril 2023

PRESENTS : A RIESEN, M GENOUD, P-J CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, P CHASSOT, E ROSAY, M MERMIN, C VINCENT, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, B FOL, A MAGNIN, J LAVOREL, L CHEVALIER, F DE VIRY, F BENOIT.

REPRESENTEE : M GRATS par C VINCENT,

ABSENTS : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, J-C GUILLON,

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° 20230424_b_eauasst20

1.1 MARCHES PUBLICS

MARCHE DE TRAVAUX PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES – SECTEUR MIXTE RUE DE LA PLATIERE ET RUE DE LA SARDAIGNE PHASE 01 : RUE DU GENERAL PACTHOD (MARCHE N°202306_GRPT) - ATTRIBUTION

Le Bureau,

La Communauté de Communes du Genevois a fait réaliser un diagnostic des réseaux d'eaux usées sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois. Cette étude a mis en lumière de fortes problématiques d'eaux claires parasites et de déversement des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales et inversement, dues en grande partie à la présence de nombreux regards mixtes.

La Communauté de Communes ainsi que la commune de Saint-Julien-en-Genevois souhaitent remettre en conformité leur réseau respectif : le réseau d'eaux usées pour la Communauté de Communes et le réseau d'eaux pluviales pour la commune.

La Communauté de Communes a également décidé de reprendre le réseau d'eau potable en parallèle puisqu'il est vieillissant et sujet à des casses régulières.

De plus, ces travaux seront l'occasion de repositionner les regards compteurs d'eau potable et les boîtes de branchement d'eaux usées en limite de propriété.

Pour ce faire, une consultation a été lancée, en groupement de commandes (coordonnateur Communauté de Communes), selon une procédure adaptée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 28 février 2023 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la Collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 28 mars 2023 à 13h00.

Le marché de la consultation se décompose en 2 lots :

Lot 1 : Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales en tranchée.

- Lot 1A : Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées en tranchée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes,
- Lot 1B : Travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales en tranchée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de St Julien en Genevois

Lot 2 : La réhabilitation d'une partie du réseau d'eaux pluviales existant sans tranchée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de St Julien en Genevois.

Pour le lot 1, deux plis sont parvenus dans le délai imparti.

L'analyse des offres a été réalisée par notre maître d'œuvre conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Les résultats de cette analyse ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats du groupement réunie le 24 avril 2023. Au vu des résultats de cette analyse et du classement en résultant, la Commission propose de retenir l'offre de base de l'entreprise RAMPA, économiquement la plus avantageuse, selon les prix du bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif de 486 625,80 € H.T. soit 583 950,96 € TTC pour la part de la Communauté de Communes du Genevois.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,
Vu le Code de la Commande publique, et notamment ses articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5,
Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est = ou > à 100 000€ HT et < à 2M€ HT, prendre toute décision de les conclure et de les signer ,
Vu la convention de groupement portant sur les marchés de services, prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre, fourniture et travaux portant sur les voiries, les espaces publics et les réseaux humides de la CCG et de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois, conclue le 28 octobre 2021 entre la Communauté de Communes du Genevois et la commune de Saint-Julien-en-Genevois,
Vu l'avis de la Commission Achats du groupement réunie le 24 avril 2023,*

DELIBERE

Article 1 : **décide** de retenir l'offre de base de l'entreprise RAMPA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 486 625,80 € H.T. soit 583 950,96 € TTC pour la part de la Communauté de Communes du Genevois.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie assainissement- exercice 2021 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance
Véronique LECAUCHOIS



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.